

Compte rendu de la séance

Séance du 2 Mars 2022

L' an 2022, le 2 Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/02/2022

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 10/03/2022

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET POUR L'ACHAT DE PANNEAUX ELECTORAUX ET DE JEUX POUR L'AIRE DE JEUX (D_2022_009)
- DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET POUR DIFFERENTS TRAVAUX DE MACONNERIE (D_2022_010)

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 02 février dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande ensuite au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention FAPO auprès du Département du Loiret pour différents travaux de maçonnerie,

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour rajouter cette délibération et examinent ensuite les points suivants :

.../...

DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET POUR L'ACHAT DE PANNEAUX ELECTORAUX ET DE JEUX POUR L'AIRE DE JEUX (réf : D 2022 009) :

Vu les élections présidentielles et législatives organisées en 2022, Monsieur le Maire propose d'investir dans des nouveaux panneaux électoraux en tôle en remplacement de ceux existants en bois,

Considérant la mise en place d'une aire de jeux en 2016 sur la place de l'église, Monsieur le Maire propose de compléter par des jeux supplémentaires.

Considérant les comparaisons faites sur différents catalogues afin de trouver les éléments correspondant aux 2 demandes, Monsieur le Maire a demandé 3 devis pour les panneaux électoraux et la société mieux disante (IDEO EQUIPEMENTS) a également été retenue pour les jeux afin d'optimiser les frais de port. Le devis concerne les achats suivants :

- 10 panneaux électoraux en tôle avec fourreaux pour tube acier,
- 1 jeu d'escalade cadre à grimper (pour une tranche d'âge de 4 à 9 ans),
- 1 balançoire avec un siège plat et un siège berceau (pour une tranche d'âge de 1 à 12 ans).

La société IDEO EQUIPEMENT a établi un devis pour l'ensemble des équipements pour un montant total de 3 726.00 € HT.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société IDEO EQUIPEMENT pour les différents équipements pour la commune pour un montant de 3 726.00 € HT,
- décide de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonné à 20 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante sur une base de 1 490,00 € H.T.,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET POUR DIFFERENTS TRAVAUX DE MACONNERIE (réf : D 2022 010) :

Considérant que des travaux de maçonnerie sont à prévoir sur l'ensemble de la commune, à savoir :

- Dalle pour l'installation du distributeur de pain sur le parking de Crottes-en-Pithiverais,
- Dalle pour l'installation de la table de pique-nique près de l'église de Teilay-Saint-Benoist,
- Scellement du portillon d'accès à la mairie,
- Dalle dans la cour de la mairie de Crottes-en-Pithiverais près de l'accès de la cuisine .

Monsieur le Maire a demandé des devis pour tous ces travaux à deux entreprises locales :

| | LALUQUE | RENO PRESTA CENTRE |
|---------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Dalle pour distributeur pain | 790.40 | 362.50 |
| Dalle pour table de pique-nique | 1 360.10 | 495.50 |
| Portillon mairie | 220.00 | 140.00 |
| Cour mairie | 3 857.75 | 2 023.00 |
| TOTAL | 6 228.25 | 3 021.00 |

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 1) :

- accepte l'ensemble des devis établis par RENO PRESTA CENTRE pour les différents travaux de maçonnerie pour un montant total de 3 021.00 € HT,

.../...

- décide de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonné à 20 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante sur une base de 1 208,00 € H.T.,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

COMPOSITIONS DES BUREAUX DE VOTE :

Afin de préparer les élections présidentielles prévues les dimanches 10 et 24 avril 2022, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur les différents horaires (8h - 12h / 12h - 16h / 16h - 19 h) pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours de scrutin. Dès que le tableau sera complet, un exemplaire de celui-ci sera remis à chaque conseiller.

AFFAIRES DIVERSES :

- CCPNL : . Envisager l'acquisition d'un défibrillateur lorsque la CCPNL lancera un achat groupé,
 - . Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPNL en 2024 pour la plupart des communes,
 - . Projet de piscine mis en suspens mais attribution de la somme de 150 € pour tout élève de CE1 prenant 10 cours de natation dans l'année du CE1 (du 01/07 au 31/08 de l'année suivante),
- Salle : Demander un devis pour l'installation de la bouteille à gaz à l'extérieur du bâtiment,
- CDG45 : Refus pour cette année pour prendre en charge notre compétence ACFI,
- Voirie : Voir pour aménagement du parterre de fleurs situé place de l'église, demander au Conseil Départemental de refaire le marquage au sol du stop de la route d'Izy, boucher les trous dans la rue de la Brière,
- PETR : Demander une estimation d'une étude pour le remplacement de la chaudière du logement de Crottes-en-Pithiverais,
- Eglise de Crottes : Prévoir la réparation de la toiture,
- SMIIS : Suppression d'une classe pour la rentrée prochaine,
- Eau : Rendez-vous avec Cap Loiret le mardi 08 mars à 14h30 pour évaluation de travaux de remplacement de réseau d'eau sur Crottes,
- Recensement : Réponse faite à hauteur de 80 % par internet.
- Population : Prévoir une cérémonie pour l'accueil des nouveaux habitants,
- Cimetière : Présentation du devis de l'entreprise LALUQUE pour la rénovation du chemin allant au cimetière.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 09/03/2022
Le Maire
Daniel POINCLOUX



